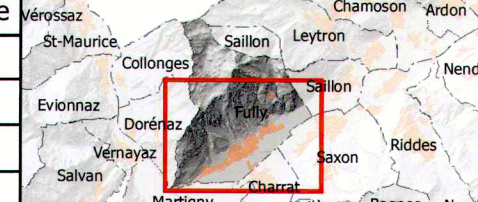


Plan des espaces réservés aux eaux de surface
(ERE)

SITUATION 1 :10'000

	Date	Projet	Dessin	Contrôle	
	28.01.16	ar	ar	dt	
	01.03.16	ar	ar	dt	

L'administration communale de Fully
certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par
insertion au Bulletin Officiel du 15.4.16, et
affichage, a été déposé au greffe communal du
15.4.16 au 15.5.16 pour y être
consulté.

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du
Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 1.6.AOÛT.2017

Droit de seau: Fr. 1050

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:

L'ATTESTE :

LE CHANCELLER D'ETAT :

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président

Timbre communal

Le Secrétaire

Réseau hydrographique	Zones pertinentes pour l'ERE
ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)	Zone à bâtir
ERE nécessaire (tracé enterré)	Zone agricole
ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)	Zone de protection nature et/ou paysage
ERE non nécessaire (tracé enterré)	Zone d'estivage
	Cadastre forestier
Espace réservé aux eaux de surface (ERE)	Installations existantes
Définitif (eaux à ciel ouvert)	Captages hydroélectriques
Définitif (eaux enterrées)	Autres captages
	Autres installations
	Tronçon avec indication de l'ERE

